

Astreinte

Par **kathusia**, le **24/11/2010** à **15:10**

Le tribunal a condamner un de nos locataires a nous payer 1000 euros par jour depuis le 3 Fevrier 2010, l'avocat n'a toujours pas fait executer l'astreinte, j'aimerais savoir est se que l'on doit payer des frais, tva ou autres charges des que l'on aura cette argent? Et si la totalite de l'astreinte rentre dans nos poche et est que l'on doit la declaree au impot?
Merci de me repondre c'est urgent

Par **Camille**, le **24/11/2010** à **15:45**

Bonjour,
Vous voulez dire qu'à ce jour (enfin... hier soir), votre locataire vous devrait 294 000 euros ?
Votre avocat est payé à la commission ?

!shock: found or type unknown

Et que vous répond votre avocat quand vous lui posez toutes ces questions ? !lyndaydream: type unknown

Par **SedLex**, le **24/11/2010** à **18:16**

Si je ne m'abuse les avocats ne peuvent ni se faire payer par commissions, ni en fonction du résultat de l'affaire.

Par **Camille**, le **24/11/2010** à **20:27**

Bonsoir,
Même pas un petit peu de temps en temps ? Je prendrais seulement 20%... Non ? Alors 15 ?
10 ? Pas 5 quand même ! Même pô ?
Dommaaaaaage...
(mais c'est ce qui me semblait aussi...)

!D: page not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **25/11/2010** à **08:18**

[quote="SedLex":am0r65nu]Si je ne m'abuse les avocats ne peuvent ni se faire payer par commissions, ni en fonction du résultat de l'affaire.[/quote:am0r65nu]

perdu Image not found or type unknown

il y a les honoraires de résultat qui permettent, en complément d'un honoraire forfaitaire non dérisoire, de déterminer les honoraires qui seront dus à l'avocat

attention :

- il faut rédiger une convention d'honoraires quand on prévoit un honoraire de résultat
- l'honoraire de résultat ne doit pas être démesuré, d'une manière générale 10 à 15 % des sommes dues au maximum

Par **Camille**, le **25/11/2010** à **11:00**

Bonjour,

Merci de ces précisions.

Mais, à propos de résultat, une chose est certaine, c'est aussi le rôle d'un avocat de répondre aux questions de son client sur le dossier et ses suites.

:wink:

Image not found or type unknown